



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le 02/07/2019

ID : 081-218102572-20190627-2019D48-DE

SLO

Date de la convocation  
21.06.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

N° 19/48

**Absents :** Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY  
Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.  
Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI

**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**CANDIDATURE  
CONTRAT BOURG  
CENTRE DE LA  
REGION OCCITANIE**

La Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux, en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique qui s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement :

- en direction des communes "villes centres" des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,

- vers les communes "Pôles de services" de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces, ...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie.

La ville de Saint-Juéry, de par ses caractéristiques et ses enjeux, en lien avec les politiques communautaires conduites à l'échelle de l'Agglomération de l'Albigeois, s'inscrit naturellement dans ce dispositif.

Le dossier de pré-candidature, déposé en 2017, a permis de valider l'éligibilité de la commune au dispositif "Bourg-Centre" et de bénéficier d'un financement régional par anticipation pour le projet de la Gare. Il convient désormais de présenter la candidature de la ville afin de contractualiser avec la Région.

Un diagnostic a été réalisé, il démontre que le projet de développement et de valorisation du bourg centre de Saint-Juéry doit répondre à des enjeux locaux de cohésion sociale mais également à des enjeux de cohésion territoriale, impliquant la mobilisation de partenariats.

Au regard des forces et faiblesses identifiées et des enjeux ainsi définis, il est apparu que les infrastructures, le cadre de vie, les services et l'identité du territoire étaient des facteurs clés de l'attractivité et du rayonnement de la ville. A ce titre, ils doivent constituer les moteurs de la stratégie de développement et de valorisation durable du Bourg-Centre de Saint-Juéry.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Adopté à l'unanimité

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer la candidature de la ville auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif bourg Centre et décliner la stratégie du territoire dans le programme Opérationnel Pluriannuel 2019-2020-2021 ;

DIT que cette stratégie et ce programme s'articulent et sont complémentaires avec les politiques conduites sur le territoire, notamment celles de l'Agglomération du Grand Albigeois ;

MANDATE Monsieur le Maire afin de signer le contrat Bourg-Centre avec la Région Occitanie et solliciter l'accompagnement des partenaires dans le cadre des actions figurant dans le programme Opérationnel Pluriannuel 2019-2020-2021.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 1er juillet 2019  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

